

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Arrêté du 17 janvier 2008 fixant la liste des organismes certificateurs aptes à réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur

NOR : ECEA0800840A

La ministre de l'économie, des finances et de l'emploi,

Vu le code de la consommation, notamment ses articles R. 115-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2007-1359 du 14 septembre 2007 relatif au titre de maître-restaurateur, notamment son article 3,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La liste des organismes certificateurs chargés de réaliser l'audit externe relatif à la délivrance du titre de maître-restaurateur est la suivante :

- AFAQ AFNOR ;
- AUCERT ;
- QUALITE-France SAS ;
- QUALUNION.

Art. 2. – Le directeur du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 janvier 2008.

CHRISTINE LAGARDE